DIE

Règlements graphiques

PLAN 1 : zonage et représentation simplifiée des risques d'inondations

Pays Diois aux Sources de la Drôme — Communauté des Communes du Diois

PLUi — Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

0 100 200 m

Echelle 1/2500° - 23 05 2025

N.B : les périmètres de protection des captages d'eau potable et leurs prescriptions associées sont en annexes du PLUi.

Secteurs exposés à un risque d'inondations, sans distinction du niveau de risque (faible, moyen, fort...). Cette représentation est destinée à alerter le pétitionnaire. Le détail des risques est représenté sur le plan 2.

Les règles qui s'appliquent dans les secteurs soumis aux risques sont établies dans les dispositions générales du règlement écrit du PLUi.

JAMATONE
DELAYE
LA LACIÈRE
CHABRARET
LASSEYRES
PONT NAVETTE
CORDEAU
L'ARSENAL
CHABREYRAT
TOMAZON
MARTINELLE
LES BATETS
SAINT-SORNIN ET COURDEAUX-NORD
LES FOURCHES ET MARTINELLES-NORD
COMMANE
COURDEAUX-SAINT-SORNIN
LES FOURCHES
SAINT-SORNIN ET COURDEAUX-SUD
LES FOURCHES ET MARTINELLES-SUD
CHAMARGES ET SAINT-LAURENT
COMMANE
COUGNES
CONCHES ET CHAMARGES
PIBOUS ET COUGNES
CHEMIN OUEST

A
N
UDd
UD
51
48
ER51